



COMPTE-RENDU ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vendredi 26 novembre 2021

Compte-rendu de l'AG :

28 personnes étaient physiquement présentes lors de cette rencontre annuelle.
Un grand merci aux personnes ayant fait le déplacement... et à celles et ceux nous ayant donné procuration !

IMPORTANT : Il est à noter la participation (active à la fin de la rencontre) de monsieur Alain VIOT, Maire de notre commune (1), accompagné de 3 élus de la majorité municipale.
Les **8 procurations** en notre possession ainsi que les **20 membres présents** ont permis d'atteindre le **quorum conseillé** (2/3 des adhérents-es).



L'Assemblée Générale Ordinaire a débuté à 20h30 :

Le diaporama préparé pour l'occasion a permis de dérouler les points suivants de l'ordre du jour :

- **Retour sur les élections municipales 2020.** Présentation des élus-es UNEPG (5) et détails de leurs missions par leurs soins,
- **Présentation de l'association**, des membres du bureau, de ses objectifs à courts, moyens et longs termes, des outils de communication construits et mis en œuvre par le Comité de Soutien,
- **Bilan des activités** du CS-UNEPG d'avril 2020 à novembre 2021, réunions, actions, courriers, flyers, documentations diverses, etc.



Budget et approbation des comptes par les 2 vérificateurs aux comptes (Gérard GALLIEN et Jean-Michel TELLIER) :

- o Validation des comptes présentés lors de l'A.G.

- **Renouvellement du tiers sortant** des membres du bureau directeur :
 - o Après tirage au sort du tiers sortant et vote, le renouvellement du bureau directeur est acté et permet de reconduire l'équipe en place.
- **Fixation du montant** des cotisations 2022 :
 - o 21,00 € pour une adhésion, (2)
 - o 31,00 € pour 2 adhésions au sein d'une même adresse (2).



(2) *Prise en compte de l'inflation, ceci afin d'éviter une augmentation tardive importante...*

- **Questions diverses :**

Au registre des questions diverses, ont été abordés les points suivants :

- **Le départ à la retraite des 2 médecins** en exercice sur le territoire de Guécelard et Parigné-le-Polin : Madame POIRÉ (31 décembre 2021) et monsieur RACINE (15 décembre 2021)
- **La présence d'une maison médicale** sur la commune, sa finalité à court et moyen termes, la venue de futurs médecins ?
- **La pérennité de la déchetterie intercommunale** implantée sur le territoire de la commune,
- **Le renouvellement de l'appel d'offre** pour la collecte des déchets sur "Val de Sarthe",
- **Le problème de l'accompagnement** des personnes "fragiles" à l'accès au numérique, pour toutes les démarches administratives,



- (1) *La présence dans la salle de monsieur le Maire était la bienvenue. Ainsi, nous l'avons invité à prendre la parole et répondre clairement et sans détour aux problématiques énoncées ci-dessus.*

Aussi, sans développer dans les détails les débuts de réponses apportées, nous pouvons vous indiquer succinctement la nature des contenus ainsi développés :

- Remplacement à venir des 2 médecins sur le départ ... :



- Problématique **communale** mais avant tout une **compétence intercommunale** (financement pluriel d'un cabinet de recrutement) mais cependant, volonté d'avoir un "**pôle médical intercommunal**",
- A ce jour, **pas de médecins de remplacement**, une problématique nationale, réunion 'ComCom" à venir (La Suze sur Sarthe),
- Ne plus envisager d'avoir un "**médecin pour soi**" par commune mais plutôt une "**réponse de territoire**" plus large,
- Action communale : Présence de 2 banderoles "d'annonce de recherche" aux entrées du village,
- Accompagnement financier d'une étudiante en médecine, actuellement en cours de formation,
- Evocation de l'exemple du site de Sillé-le-Guillaume (11 médecins + des personnels de santé : kinés, infirmiers-ères, etc.)

- Pérennité de la déchetterie implantée sur notre commune :



© CanStockPhoto.com - csp6773071

- Rappel sur la **spécificité intercommunale** (Responsabilité de communauté de communes de Val de Sarthe) de cette déchetterie,
- Évocation du **rappor d'expertise "Atlante" de 2017** décrivant les problématiques techniques en lien avec les recommandations normées,
- Présentation de **quelques mises aux normes** progressives du site, de **l'acquisition potentielle d'un terrain** jouxtant les lieux et destiné à conforter le maintien du site sur la commune (compétence communale),
- **En conclusion, pas de modification ni de fermeture** des lieux pour le moment (délai impossible à évaluer),
- En un mot, **rien ne change dans l'état actuel de la situation...**

- Renouvellement de l'appel d'offre communautaire pour la collecte des déchets :

IMPORTANT : L'appel d'offre pour la collecte des ordures ménagères sera **mis en œuvre en 2022** :



- Pas de précisions sur les modalités et la nature de cette future collecte des déchets ménagers (retour des "sacs jaunes" ou pas ?), Changement de la périodicité de la collecte ?, Coût prévisionnel en augmentation programmée ?.
- Par ailleurs, et en dehors des échanges en A.G. sur ce sujet, nous rappelons **l'évolution déjà actée de la redevance** des ordures ménagères de **17,5% pour 2022** (voir sur notre site les commentaires du Conseil Communautaire en date du 9 décembre 2021)
Nous aurons l'occasion de développer ces sujets dans notre prochain flyer !

Echanges à partir des questions posées par "la salle" :



- **Y aura-t-il une consultation des habitants** avant la prise de décision communale puis intercommunale ?
- **Peut-on envisager un retour à une collecte mixte** (ordures ménagères + sacs jaunes) ?, avec quelle périodicité ?
- **Remarques insistantes** sur le fait que les habitants de Guécélard devraient être consultés en amont de toute démarche conduite ensuite par "Val de Sarthe" !,
- **Après consultation locale, cette proposition ne devrait-elle pas être portée** par notre municipalité en direction des autres communes de "Val de Sarthe" ?
- **Rappel IMPORTANT** : Avant toute décision, **l'avis des Guécélardais** semble primordial, ceci dans une démarche citoyenne !
- **Pourquoi pas la mise en place d'un projet** intercommunal porté par Guécélard ?
- La balle est dans le camp de la municipalité !

- Un accompagnement de type "France-Service" :



- **Pourquoi n'avons-nous pas** ce type d'accompagnement de proximité sur notre commune ?
- Les démarches administratives devenant quasi toutes **réalisées par voie numérique**, beaucoup de Guécélardais- es ont des **difficultés à mettre en œuvre ces outils** !
- **Qui pilote** ce type d'accompagnement ? C'est l'État qui décide de l'implantation de ce service,
- **Quelles solutions** apportées au sein de notre commune ? La municipalité offre déjà un service d'accompagnement social uniquement sur RdV,
- **N'y a-t-il pas d'autres pistes ou solutions** à envisager ?
- **Comment** mieux informer la population ?

22h30, la réunion se termine...

Les participants concluent en s'adressant à monsieur le Maire et en précisant qu'ils ont apprécié que ce dernier réponde sans filtre aux questions posées.

Ils regrettent que ce type d'échange ne soit pas plus fréquent ! La communication est un outil citoyen trop souvent mal utilisé !

Monsieur le maire précise qu'en raison de la pandémie, les réunions de quartiers n'ont pas pu avoir lieu... et que ce type de rencontre sera prochainement remis en place (si les conditions sanitaires le permettent de nouveau).

Demande de subvention communale 2022 pour le CS-UNEPG :

Lors de l'AG, nous avons précisé **qu'aucune subvention** n'avait été versée au "CS-UNEPG" pour l'année 2021 ! Certes, notre comptabilité est saine et en léger excédent... !

Cependant, comme toutes les associations de la commune, nous prétendons avoir accès à ce type d'accompagnement financier !

Nous renouvelons une demande pour 2022. Elle portera sur l'accompagnement financier (environ 300,00 €) d'une publication "flyer format A3 / 4 pages", dans le même style que celui publié en juin dernier.

Le dossier sera déposé en mairie avant le 15 décembre prochain, date limite des dépôts des dossiers.

